



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2017-198

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2017-10-09-001 - Arrêté fixant la liste des candidats autorisés à participer aux épreuves orales d'admission des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Normandie - Session 2017 (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2017-10-09-001

Arrêté fixant la liste des candidats autorisés à participer aux épreuves orales d'admission des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en l'outre-mer pour les services localisés en région Normandie - Session 2017



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES
MOYENS

Affaire suivie par Mme Céline CHEVAL
Tél. 02 32 76 55 18
Mél. veronique.dumontier@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté fixant la liste des candidats autorisés à participer aux épreuves orales d'admission des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Normandie - session 2017-

La Préfète de la région Normandie
Préfète de la Seine-Maritime

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n°95-681 du 9 Mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2005-1229 du 29 septembre 2005 modifié instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2006-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 06 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture des concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2017 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2017 portant ouverture des concours externe et interne de recrutement des adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Normandie au titre de la session 2017;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission de surveillance des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de la session 2017;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 18 septembre 2017 fixant la composition du jury du concours externe et interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de la session 2017;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Les candidats dont les noms figurent sur les listes jointes en annexe sont autorisés à participer aux épreuves orales d'admission.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROUEN, le **09 OCT. 2017**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,



Yvan CORDIER



Le 21/09/2017

**Liste des candidats admissibles au concours interne
d'adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur- session 2017**

NOM PATRONYMIQUE NOM MARITAL PRENOM

BABEL	BREGMESTRE	Yolande
BONNET		Laura
CONAN	LECRAS	Marjorie
LE GUENNEC		Kévin
POUARD	CHEVALLIER	Aurélie
VALLEE		Mélanie

Le président du jury :

Vincent LOEMER

Les membres :

Stéphanie FARDEL

Laurence PUIL

EXCUSEE

Marc THEBAULT



Liste des candidats admissibles au concours externe
d'adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de l'intérieur- session 2017

NOM PATRONYMIQUE	NOM MARITAL	PRENOM
BARRE		Amelle
BOUAFIA		Dalila
BROCHART		Valentine
CUSSIGH		Anaïs
GADROY		Séverine
GENCE		Elodie
HALBOURG	DUVAL	Cristel
HANNECART		Kévin
HANNEVART		Natacha
LARSONNIER		Elodie
LENORMAND		Elodie
LORPHELIN	CLAIRE	Maryline
MOBUCHON		Mathieu
OTMANE CHERIF		Nadia
PIQUET	AMYOT DU MESNIL GAILLARD	Catherine
QUESNEY-LENOIR		Cyrielle
RUMINSKI		Carole
TINEL	LEGRAND	Julie

Liste des candidats déclarés admissibles établie le 21/09/2017 à Rouen

Le président de jury :

Vincent LORMIER

Les membres :

Stéphanie FARDEL

Laurence PUIL

Marc THEBAULT

Excusée